

Gymnase Réstal - Resctructuration des locaux - Demandes de subventions auprès de la Région et du Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Gymnase Réstal est fréquemment utilisé par les écoles primaires ainsi que par le Foyer des Jeunes Travailleurs, 48 rue des Cras.

Cette construction, datant des années 1960, ne présente aucun confort : par d'isolation, vétusté des vestiaires et des sanitaires.

Pour la bonne conservation du patrimoine et à la demande de M. le Directeur du Foyer des Jeunes Travailleurs, la Ville de Besançon envisage une réorganisation complète des locaux.

Ces travaux, estimés à 361 000 F TTC se décomposeraient en deux tranches :

- **Travaux grande salle** (1^{ère} tranche) : isolation - électricité - chauffage 245 852,28 F TTC
- **Travaux locaux annexes** (2^{ème} tranche) : sanitaires - vestiaires - local matériel 115 315,83 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- solliciter les participations financières de la Région et du Département,
- inscrire les subventions, dès réception des arrêtés attributifs, en recettes au chapitre 903.51/1052.1053.89509 code service 33000 et en dépenses au chapitre 903.51/232.89506 code service 33000,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au BP 1989 à l'imputation dépenses ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.